



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Syndical du mercredi 27 novembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle du conseil de Grignon, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

15 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de 18h22)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Christophe	METGE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

7 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 18h36)
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

CCCS	André	DAZY	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-66-DE



**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	20 membres (pour la délibération N°65.2024) puis 21 membres (à partir de la délibération N°66.2024) et 22 membres (à partir de la délibération N°68.2024)
<b>TOTAL des voix</b>	22 voix : délibération N°65.2024 23 voix : délibération N°66.2024 et N°67.2024 24 voix à partir de la délibération N°68.2024

**Étaient excusés :** Eric BARBIER, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Michel DURET, Philippe GUIRAND, Yannick LOGEROT.

**François RIEU** ouvre la séance à 18h05.

**Nicolas ROCHE** est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)



## Conseil Syndical du 27 novembre 2024 Délibération n° 66.2024

### Objet : FINANCES - APPEL A COTISATIONS N°3 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES

#### Rapporteur : M. le Président

Dans la suite du vote du budget 2024 adopté le 11 mars 2024, il y a lieu de procéder **au troisième et dernier appel** à cotisations des contributions auprès des collectivités membres.

L'article 15 des statuts fixe comme suit les modalités :

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat. Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus.

Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère
- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les autres travaux et actions que ceux listés ci-dessus, la clé de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

Au vu des opérations prévues au budget 2024, il a été acté par délibération du 11 mars 2024 montant total des contribution de **1 230 533 €**. Ce montant est réparti comme suit :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

139 146 € Département	2 776 € Gd Chambéry	19 300 € Porte de Maurienne	419 402 € Arlysère	647 909 € CCCS
--------------------------	------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

Conformément à la DM n°3 présentée ci-avant, compte tenu de l'accostage pour l'exercice 2024 et de la déduction des trop-perçus de l'année 2023, le budget 2024 est actualisé pour un montant total des contributions de **1 339 915 €**, qui se répartissent comme suit.

93 366 € Département	2 751 € Gd Chambéry	23 214 € Porte de Maurienne	503 559 € Arlysère	717 025 € CCCS
-------------------------	------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

Le premier appel de l'année 2024, acté le 11 mars 2024 a porté sur les contributions liées aux charges à caractère général et aux dépenses associées au frais de personnel (salaire et matériel). Il a été appelé au premier appel (alinéa 1, 2, 3, 4, 5 et 23) les montants suivants :

121 246 € Département	2 776 € Gd Chambéry	12 763 € Porte de Maurienne	274 401 € Arlysère	350 979 € CCCS
--------------------------	------------------------	--------------------------------	-----------------------	-------------------

Le second appel de l'année 2024, acté le 18 septembre 2024 a été réalisé compte tenu des dépenses engagées pour les travaux conduits sur les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc. Il s'est réparti comme suit :

5 000 € Porte de Maurienne	107 500 € Arlysère	137 500 € CCCS
-------------------------------	-----------------------	-------------------

Après analyse du déroulé de l'année (rythme de réalisation, évolution des maquettes budgétaires et recalibrage financier de certaines opérations), il est proposé en concertation avec les collectivités concernées de procéder à un appel de cotisation n°3 (dernier de l'année 2024) reparti comme suit :

5 451 € Porte de Maurienne	121 657 € Arlysère	228 546 € CCCS
-------------------------------	-----------------------	-------------------

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la répartition des contributions des collectivités membres et procéder à l'appel de cotisation n°3.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Président,  
François RIEU.

Le secrétaire de séance,  
Nicolas ROCHE.

**S.I.S.A.R.C.**

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)